

**COGEP**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 19 406 480 euros**  
**Siège social : 2658 route d'Orléans**  
**18230 ST DOULCHARD**  
**400 833 596 RCS BOURGES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 15 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le quinze décembre,  
A 9h30,

Les administrateurs de la société **COGEP** se sont réunis en Conseil, 2658 route d'Orléans 18230 ST DOULCHARD, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- **Monsieur Vincent VAUTIER**, Président du Conseil et Directeur Général,
- **Monsieur Mathieu STENGER**, Administrateur et Directeur Général Délégué,
- **Madame Sylvie CAGNATO**, Administratrice,

La séance s'ouvre sous la présidence de **Monsieur Vincent VAUTIER**, Président du Conseil, qui constate que le Conseil peut valablement délibérer.

**Monsieur Mathieu STENGER** remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation de la démission de Monsieur Laurent CHAPART de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général Délégué,
- Cooptation de Monsieur Manuel GRÉAU en qualité de nouvel administrateur,
- Pouvoirs,

**CONSTATATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR LAURENT CHAPART DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Laurent CHAPART de ses fonctions de Directeur Général Délégué et d'administrateur de la Société avec effet au 15 décembre 2025, date effective de la fin de ses fonctions.

Le Conseil remercie Monsieur Laurent CHAPART pour sa précieuse collaboration dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

## **COOPTATION DE MONSIEUR MANUEL GRÉAU EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR**

Le Conseil d'administration, constatant que le Conseil est désormais composé de 4 membres, soit plus que le minimum légal et statutaire, décide de procéder à la cooptation de Monsieur Manuel GRÉAU en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Laurent CHAPART, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

**Monsieur Vincent VAUTIER**  
Président du Conseil d'Administration

Signé par :  
  
06768DB0E643417...

**Monsieur Mathieu STENGER**  
Administrateur

Signé par :  
  
CF37E070B2084CE...